

De : [Geneviève Boivin](#)
A : [Cartier, Annie \(BAPE\)](#)
Objet : RE: Questions écrites de la commission du BAPE sur les aires protégées en Mauricie
Date : 2 avril 2019 18:06:17
Pièces jointes : [image004.jpg](#)
[image005.png](#)
[image006.jpg](#)
[image007.jpg](#)

Bonjour, voici les réponses reçues :

Question 1

Le nombre de zones d'exploitation contrôlées (ZEC) ; 11

Question 2

Le nombre de pourvoiries à droits exclusifs et à droits non exclusifs ; PADE : 22 PSDE : 50

Question 3

L'achalandage touristique le plus à jour avec les dépenses réalisées, notamment concernant la fréquentation des ZEC et des pourvoiries Voir document joint pour les pourvoiries. Nous n'avons pas de données sur les ZECS

Question 4

Toute donnée pertinente sur les baux de villégiature (y compris les abris) en terre publique, en distinguant les baux de nature commerciale, si possible ;

Baux de villégiature : 4070 | Abris : 51. Pour les baux commerciaux, ils doivent communiquer avec le [Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#) puisque c'est eux qui en font la gestion.

Merci et au plaisir,

Genevieve_Boivin



☎ 819 536-3334 poste 248 | 1 800 567-7603 | **Fax:** 819 536-3373

› 1882, rue Cascade, C.P. 100, Shawinigan (Québec) G9N 8S1 (Casier postal 100)

Courriel: gboivin@tourismemauricie.com

Web : www.tourismemauricie.com **Instagram :** [@tourismemauricie](#)

Facebook : facebook.com/tourismemauricie **Twitter :** [@mauricie](#)
